REVUE SCIENTIFIQUE
SOCIÉTÉS, ÉDUCATION, SANTÉ ET PATHOLOGIES SOCIALES
ISSN (L) : 3006-3779
ISSN (P) : 3079-3327

DIFFICULTES D'ACCES A L'ELECTRICITE ET FRAUDE A ABIDJAN

DIFFICULTIES ACCESSING ELECTRICITY AND FRAUD IN ABIDJAN

TOHOULI GAGBÉ DÉSIRÉ
Maitre-assistant : UFR criminologie de l'Université F H B de cocody
Email : desiretohouli@yahoo.fr B P V 34 Abidjan Côte d'Ivoire
Cel : 07 07 77 31 92 / 01 01 28 72 24

RESUME

Cette étude rend compte de la manière dont certaines populations accèdent à l'électricité à Abidjan. Elle a pour objectif d'identifier les facteurs explicatifs des pratiques frauduleuses sur l'électricité. Selon l'étude, les difficultés rencontrées par ces populations expliquent les pratiques frauduleuses sur l'électricité. L'étude a eu recours à la méthodologie suivante : l'observation directe, l'entretien et la recherche documentaire. L'échantillon d'enquête à choix raisonné est constitué de 50 personnes disponibles et volontaires. En ce qui concerne le traitement des données, l'analyse de contenu a été privilégiée pour comprendre et examiner les logiques qui sous-tendent les discours des enquêtés. Cette étude a des données à la fois qualitatives et quantitatives. Les résultats obtenus, montrent que certaines populations vivant dans des conditions difficiles, adoptent ou utilisent des pratiques frauduleuses pour accéder à l'électricité. Cette étude est soutenue par la théorie des opportunités de Felson et Cohen.

Mots-clés : Difficulté, Pauvreté, Électricité, Fraude

ABSTRACT

This study examines how certain populations access electricity in Abidjan. Its objective is to identify the factors explaining fraudulent electricity practices. According to the study, the difficulties faced by these populations explain these fraudulent practices. The study employed the following methodology: direct observation, interviews, and document review. The purposive sample consisted of 50 available and willing participants. Content analysis was used to understand and examine the underlying logic of the respondents' accounts. This study includes both qualitative and quantitative data. The results show that some populations living in difficult conditions adopt or use fraudulent practices to access electricity. This study is supported by Felson and Cohen's theory of opportunity.

Keywords: Difficulty, Poverty, Electricity, Fraud

I-INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

Le système de fourniture en électricité du district d'Abidjan est plus performant, comparé aux autres systèmes d'Afrique occidentale. Pendant plus de trente années, des investissements adéquats ont permis au système de répondre aux besoins de la population pourtant grandissante

et d'assurer la qualité de l'électricité desservie (PNUD, 2022).Abidjan est l'une des sept villes de la Côte d'Ivoire qui dispose d'un schéma directeur hydraulique, mais qui doit être modernisé et amélioré (PNUD, 2022).Selon toujours (PNUD, 2022), les quartiers construits par les sociétés immobilières d'État SICOGI (Société Ivoirienne de Construction et Gestion Immobilière), SOGEFIHA sont bien couverts en réseaux électriques de la CIE (Société Ivoirienne d'Electricité). Cependant, ces réseaux sont au bord de l'asphyxie car trop saturés à cause de la pression démographique pour le district d'Abidjan qui comporte 40 % de la population urbaine ivoirienne (PNUD, 2022). Au début des années 1970, les nouvelles extensions de la ville ont illustré la stratification sociale qui marque à ce jour le paysage de la ville. Ainsi, à l'Est, la Riviera et les Deux-Plateaux pour les classes aisées ou supérieures ; à l'Ouest, Yopougon pour les classes moyennes ou modestes ; au Nord, la commune d'Abobo dont les ressorts furent ceux d'une urbanisation populaire ou « spontanée ». Cette ségrégation spatiale est donc une des caractéristiques sociales dominantes dans le district d'Abidjan, estime (PNUD, 2022). Malgré les vastes étendues d'eau de la lagune Ébrié, cette lagune constitue un obstacle à la bonne structuration de la ville et à la fourniture en courant électrique, explique CIE (2021). C'est pourquoi, selon toujours CIE (2021), l'électricité alimentant le district d'Abidjan provient des centrales électriques d'AZITO et des barrages hydrauliques. Il faut signaler que la fraude n'est pas seulement utilisée qu'en matière d'électricité, mais surtout dans le cadre de toutes prestations de service. Dans ce sens, Roger (2021) affirme qu'en matière de vente, les producteurs de tabac vendent plus de cigarettes qu'ils déclarent en produire afin d'alimenter le marché parallèle et ainsi d'augmenter leurs marges. Certaines compagnies productrices de cigarettes ont par exemple été condamnées à payer de lourdes amendes pour avoir de cette façon favorisé le trafic. La majorité du trafic est contrôlée par des sociétés du crime organisé transnational, ce qui leur permet de financer leurs organisations ou même le terrorisme.

Enfin, au début du XXIe siècle, si la vente se fait encore principalement dans la rue, elle s'organise depuis quelques années de plus en plus sur internet.

El Hadji (2019), révèle que plusieurs facteurs expliquent le phénomène de la vente illicite de médicaments. Les causes de la vente illicite des médicaments ne peuvent être perçues qu'en faisant une approche holistique tant au niveau économique... et social qu'au niveau politique. La vente illégale de médicaments n'est pas simplement l'apanage de catégories socialement

REVUE SCIENTIFIQUE
SOCIÉTÉS, ÉDUCATION, SANTÉ ET PATHOLOGIES SOCIALES
ISSN (L) : 3006-3779 / ISSN (P) : 3079-3327

défavorisées ; elle est le lit où se rencontrent plusieurs catégories sociales et socioprofessionnelles, ce qui explique la multiplicité des auteurs. La difficulté d'accès à l'électricité est observée partout dans le monde. Les structurations des villes d'Afrique Noire ont des similitudes. Dans ce sens, YOUN (2021) évoque une situation au Niger. Il souligne que l'urbanisation galopante et anarchique a engendré l'isolement de certains quartiers. Ainsi, on assiste à la précarité de ceux-ci, ce qui empêche ces quartiers d'accéder à l'eau de boisson salubre et l'électricité. C'est la même situation qui prévaut au Burkina Faso. En effet, selon Koumbassé (2019), l'accès à l'eau est d'autant plus difficile, qu'il se trouve que certaines zones de Yamdena sont confrontées à des risques diarrhéiques. Si l'approvisionnement en eau potable est une difficulté, les populations sont donc exposées à tout type de pathologies. Il faut donc mener la réflexion plus loin et ne pas seulement se contenter de l'eau qui provient uniquement des forages. Kouamé (2004) en vue de traiter toutes les nappes superficielles en zones urbaines tropicales pour pallier le déficit dans les pays africains, puisque les problèmes communs aux grandes villes du tiers-monde sont connus. Il s'agit de rapide croissance démographique, de l'agglomération. Par exemple, à Abidjan, cela a engendré le développement d'un certain nombre de banlieues, de zones périurbaines. Ainsi, la construction des quais et autres terminaux, l'implantation des usines dans les nouvelles zones industrielles vont faire de la zone de Port-Bouët, Vridi et celle de Treichville des zones industrielles de très fortes concentrations humaines. Cette source d'emploi d'ouvriers de proximité finira par occasionner des flux migratoires internes et externes constants (PNUD, 2022). On assiste donc à des regroupements humains dans des quartiers insalubres et sous-équipés avec des conditions d'hygiène et d'habitats déplorables. L'arrivée massive des migrants ruraux internes poussés par l'exode rural et l'arrivée massive des migrants externes de la sous-région ont engendré des bidonvilles en baraques mal assainis, dépourvus de toutes commodités où s'entassent ouvriers, chômeurs, en quête d'emploi. À ce propos, Motcho (1991) évoque le cadre de vie et le système de santé de Niamey en particulier et en général des villes de l'Afrique Noire. Pour mieux comprendre ce travail de recherche, nous allons définir la pauvreté, la précarité, la fraude. Selon Criton (2009), la précarité se définit comme ce qui ne permet pas aux personnes d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'auteur ajoute que la précarité et le nombre de personnes sans domicile fixe augmentent régulièrement partout dans le monde et en même temps que la pauvreté. Toujours selon elle, la précarité est synonyme de pauvreté. Selon les investigations, la pauvreté peut entraîner les personnes et familles à la

fraude en ce qui concerne la recherche de l'électricité. En effet, la plupart des personnes vivant dans la précarité n'arrivent plus à travailler convenablement pour pouvoir s'assumer, dans la mesure où elles ne disposent pas du minimum pour travailler. Tohouli (2010) souligne que la pauvreté peut conduire à la fraude puisque dans la quête de l'électricité, des difficultés sur gisent. Mais comment peut-on définir la pauvreté ? Selon le dictionnaire le grand Robert de la langue française (2005), la pauvreté est l'état d'une personne, d'une collectivité qui manque de moyens matériel, d'argent, insuffisante, de ressources. Ce qui entraîne un besoin, un dénuement, une gêne, une impécuniosité une indigence, une nécessité, une privation. Pour la banque mondiale (2021) une personne est considérée comme pauvre quand elle n'arrive pas à dépenser 1,25 dollar par jour soit 650 francs CFA. Les types de pauvreté abordés par la banque mondiale sont centrés sur l'aspect monétaire, alors que selon les investigations menées sur le terrain, il faut aller au-delà de l'aspect monétaire. Ainsi, une personne est pauvre si elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins essentiels alimentaires, et non alimentaires telle l'habillement, l'eau, énergie, le logement l'alphabétisme, la longévité réduite, la mauvaise santé maternelle, la maladie pouvant être évitée, surtout si elle n'exerce aucune activité génératrice de revenu, elle sera confrontée à d'énormes difficultés sociales et financières

Outre la notion de pauvreté, il faut aussi définir la fraude. Selon le dictionnaire universel de la langue française (2005), la fraude est une action fait de mauvaise foi pour tromper, ou une action accomplie en vue de porter atteinte au droit et au intérêt d'autrui, enfin un acte juridique et économique a accompli dans le but d'échapper à l'application de la loi ou de la réglementation en vigueur point autre ment dit, c'est un acte intentionnel commis de mauvaise foi impliquant des manœuvres dolosives dans l'objectif d'obtenir un avantage indu ou illégal Pour Tohouli (2010), il ne saurait avoir de fraude sans une motivation ou pression. Quelle que soit le type de fraude un ou plusieurs éléments psychologiques seront forcément à l'origine de l'accomplissement de l'acte selon toujours l'auteur, si la fraude persiste à la CIE, c'est parce que non seulement certaines couches sociales de la population sont pauvres mais aussi et surtout le prix du branchement et l'abonnement sont très cher (170000 F CFA). Dans les quartiers défavorisés d'Abidjan, plusieurs personnes dans les cours communes partagent un seul compteur ou sont obligés de payer au détail auprès des revendeurs clandestins. Evidemment, ces populations ne pourront jamais réunis le cout d'un branchement de compteur d'électricité C'est pourquoi Roche (2020) affirme que l'accès à l'eau salubre et au courant électrique pour tout le monde est une utopie. Pourtant Charrier (2021) rappelle que l'électricité est indispensable

REVUE SCIENTIFIQUE
SOCIÉTÉS, ÉDUCATION, SANTÉ ET PATHOLOGIES SOCIALES
ISSN (L) : 3006-3779 / ISSN (P) : 3079-3327

à la vie. Alors que selon Lia (2009) certains quartiers n'ont pas de l'eau ni électricité parce que la canalisation est déficitaire. Dans ce sens, Dupuis (2019) affirme que l'eau en général ne manque pas en Afrique, mais c'est l'accès à l'eau de boisson salubre qui est problématique. Cette situation doit être un défi à relever parce qu'il se pose un problème de santé publique. Les pouvoirs publics doivent donc faire leur devoir, parce que l'accès à l'eau potable et le courant sont un droit inaliénable et que cela ne doit pas être confronté à la question du financement. Il faut donc l'accès à l'eau et le courant pour tous, comme le propose Angofi (2022) pour lutter contre la fraude à la SODECI et la CIE. Dans ce cas, il faut que les pouvoirs publics trouvent des solutions aux problèmes de la pauvreté (Rosenfeld) (2021). A ce propos Hugon (2020) se demande si l'électricité est un bien privé ou public ? Dans la tentative de l'explication du phénomène de la fraude, Augsburger (2023) évoque la primauté du facteur pauvreté. Pour lui, si la fraude persiste, c'est par ce que la pauvreté gagne du terrain. En effet, il montre que les pauvres n'ont aucun moyen de résistance face au phénomène puisqu'ils manquent du minimum en termes de ressources financières et économiques. Selon Kouadio (2009), la fraude peut s'expliquer par le fait que dans la commercialisation des produits agricole les paysans sont défavorisés. La situation de leurs revenus étant précaire, ils sont exposés à toute influence négative dont la fraude. L'auteur conclut qu'il existe un lien de causalité entre la précarité des revenus des paysans et la fraude, lorsque ceux-ci empruntent des voies illégales de compensation. Bonfanti et Ali (2020) analysent le phénomène de la fraude par rapport à la gestion liée aux facteurs humains. Pour eux, si la fraude existe c'est par rapport à la défaillance humaine. Ils estiment que dans le contrôle des usagers dans le transport urbain la formation des contrôleurs n'est pas pointue. Or ce contrôle n'est pas efficient En effet selon Bull (2019), il faudrait que la fraude soit détectée, et pour cela l'homme doit mener la réflexion plus loin pour avoir un savoir-faire spécifique face à cet acte intentionnel qui jette un discrédit sur l'image de l'entreprise. Des actions efficaces de mesures de prévention doivent être mises en place. C'est dans ce sens que certaines entreprises sollicitent de plus en plus les détectives privés, non pas pour repérer la fraude, mais pour apporter la preuve qu'il y a bien fraude, car le détective peut servir de témoin à la justice. Pour Bilé (2019), des individus opèrent clandestinement sur le réseau de la SODECI-CIE, pour distribuer de l'électricité dans certains quartiers en branchant leurs câbles sur les installations. Il précise que si des contrôles rigoureux ne sont pas effectués, ce serait difficile pour la SODECI-CIE de contrer la fraude. Dans ce sens, Kouadio (2009) affirme que ces individus commercialisent courant-eau au détriment de la SODECI-CIE. Ainsi

on assiste à un manque à gagner qui sera difficilement recouvrable. Mieux, M'Bra (2019) évoque le trafic illicite sur l'électricité distribuée par la CIE avec une complicité des agents de cette entreprise. S'il existe des complices au sein des entreprises ; cela voudrait signifier que la lutte contre la fraude est perdue d'avance. C'est pourquoi Jude (2021) montre qu'en matière de lutte contre la fraude, le respect de la vie privée n'a plu sa raison d'être, d'autant plus que ceux-là mêmes qui sont censés protéger les intérêts de leurs entreprises ne le font pas. Lorsque ceux-ci sont appréhendés, c'est un licenciement "abusif qui en résulte, comme le souligne Coulibaly (2019). L'ensemble de ces études sur l'accès à l'électricité des populations dénote que ces populations éprouvent d'énormes difficultés d'accès au courant électrique à cause de leur situation économique. Eu égard aux investigations menées sur le terrain, il se dégage la difficulté d'accès à l'électricité chez ces populations à Abidjan. Aussi, cette étude a-telle pour objectif, d'identifier les facteurs explicatifs des pratiques frauduleuses sur l'électricité. Cette recherche vérifie l'hypothèse selon laquelle : les difficultés rencontrées par certaines populations expliquent les pratiques frauduleuses sur l'électricité.

II. MÉTHODOLOGIE

1. Site et participants à l'enquête

L'étude a pour site le District d'Abidjan. Les investigations ont lieu précisément dans les communes de Cocody, Yopougon, Abobo, Adjamé, Attécoubé, Port-Bouët. Ces communes sont des zones qui abritent les bureaux (secteurs) de la CIE les plus importants, mais aussi des quartiers défavorisés ou précaires qui font l'objet de notre étude.

L'échantillon d'enquête est un échantillon à choix raisonné, estimé à 50 personnes réparties comme suit : 30 personnes vivant dans ces communes (5 personnes par commune), 10 personnes appartenant à la population civile, 5 agents de la CIE, 5 témoins.

L'échantillon est composé des personnes qui se sont montrées disponibles et volontaires. La recherche a duré 3 mois et s'est articulée autour de la population cible (agents de la CIE, personnes vivant dans les communes, population civile, témoins c'est-à-dire tout sachant).

Les méthodes de recherche utilisées : l'observation directe pour toucher les réalités du terrain, un entretien individuel libre, qui a permis aux enquêtés de s'exprimer librement. Dans ce travail, nous avons utilisé les initiales des noms, plus le prénom des enquêtés pour garder l'anonymat.

2. Instruments de recueil de données

REVUE SCIENTIFIQUE
SOCIÉTÉS, ÉDUCATION, SANTÉ ET PATHOLOGIES SOCIALES
ISSN (L) : 3006-3779 / ISSN (P) : 3079-3327

Des instruments de recueil des données statistiques ont été exploités à partir de documentations des institutions de recherche, des universités, des ministères de tutelle et de personnes ressources. Des informations ont été collectées à partir des enquêtes de terrain menées dans les bureaux et sur le terrain. Nous avons également eu recours à des thèses et mémoires, à des rapports de mission de contrôle. Plusieurs ouvrages, articles scientifiques nous ont aussi servi de documentation de référence.

3. Analyse des données

L'analyse quantitative

Quantifier signifie énumérer, compter des unités, dénombrer les objets à étudier, décrire, relever la fréquence d'apparition d'un phénomène. Dans cette étude, le traitement statistique des comportements dus aux difficultés rencontrées, liés aux pratiques frauduleuses, montre de façon explicite, le lien ou rapport qui existe entre les difficultés d'accès à l'électricité des populations et les actes frauduleux.

L'analyse qualitative

Dans cette étude, il fallait trier, sérier, ensuite ne retenir que des données qui avaient une importance relative à cette étude. C'est une approche méthodologique permettant d'explorer en profondeur des phénomènes sociaux tel que les actes frauduleux que nous avons constaté sur le terrain, et procéder à leur interprétation dans un contexte bien précis. Elle a permis de mieux cerner la recherche à travers la description des comportements des populations. Aussi, pour rendre notre travail plus vivant, nous avons opté pour la reproduction intégrale de bien de discours et témoignages et leur interprétation.

L'analyse du contenu

C'est une technique de recherche qualitative et/ou quantitative qui permet d'examiner des textes, discours et images. Cette étude a fait des constats, observations et interprétations dont il faut comprendre les significations implicites et explicites. Tout cela a permis de comprendre les conditions de vie des populations qui conduisent à la fraude.

III. RESULTATS

1 Difficultés d'accès à l'électricité des personnes pauvres

L'accès au courant électrique pour certaines catégories de populations est une préoccupation pour elles-mêmes et pour les autorités. Car au cours de notre enquête, il a été observé que certaines couches sociales ont d'énormes difficultés à accéder à l'électricité. Pour A. Simon: <<c'est grâce à la Banque Mondiale que j'ai eu un compteur de courant, ce n'est vraiment pas facile ». Ces propos sont confirmés par T. Ali : « c'est au prix d'assez d'effort que j'ai eu mon abonnement, puisqu'il faut faire un long rang avant d'accéder au bureau de la CIE, parce qu'il y a du monde. >>> L'enquête révèle que quelque fois ces aides sont souvent détournées à d'autres fins. Selon dame Sylvie : << On nous a dit qu'il y avait une promotion de compteur de la CIE, mais malheureusement plus rien ». Le problème d'accès à l'électricité est quasi permanent surtout dans les quartiers les plus défavorisés ou précaires. Les responsables de la CIE expliquent qu'il revient à l'Etat de procéder à la pose des poteaux électriques de ces quartiers et que la CIE ne fait qu'exploiter les câbles et fils électriques. C'est pourquoi un des responsables techniques fait la précision suivante : « les populations ne nous accusent pour rien. C'est le gouvernement qui doit canaliser les différents quartiers, et la CIE ne fait que les abonnements ».

2-Electricité et pauvreté

Les données de l'enquête montrent que, c'est particulièrement dans les quartiers défavorisés, précaires que la baisse de la tension électrique se ressent durablement parce que le courant électrique est de mauvaise qualité ou de qualité inférieure ; les coupures intempestives d'électricité font clairement apparaitre que c'est dans les quartiers pauvres que le réseau électrique ou le câblage fait défaut où se vit lourdement. Aussi, la pauvreté marque-t-elle à la fois en ligne de moindre résistance et constitue-t-elle l'un des vecteurs de la pénurie. Ainsi, selon l'enquêté B. Adama : C'est parce que je suis pauvre, donc je n'ai pas le choix de vivre que dans ce quartier ». Une autre dame de renchérir : << chez les riches, il y a l'électricité partout et les quartiers bien éclairés, ils ne peuvent pas manquer de courant alors que nous, on souffre parce qu'on est pauvre. A la moindre coupure, des que le courant revient, ce sont nos appareils qui prennent un coup tellement c'est de mauvaise qualité ». Il faut aussi remarquer que la qualité d'électricité peut entrainer à son tour la pauvreté. Lorsqu'il n'y a pas d'électricité, la vie ne se ressent pas. L'activité humaine ne se reflète pas ; c'est le désarroi, la désolation totale. Pour S. Nathalie : « Rien ne marche dans ce quartier parce qu'on n'a pas d'électricité, la connexion fait défaut >> propos confirmés par K. Daouda : << on ne peut rien entreprendre ici, parce que le

REVUE SCIENTIFIQUE
SOCIÉTÉS, ÉDUCATION, SANTÉ ET PATHOLOGIES SOCIALES
ISSN (L) : 3006-3779 / ISSN (P) : 3079-3327

quartier se vide ». Cette situation est d'autant plus préoccupante parce que lorsque des individus en quête de maison se rendent compte que ces quartiers ne sont pas approvisionnés correctement en courant, ils refusent d'y habiter. Comme le souligne T. Samuel : « Je ne peux pas habiter dans un quartier, où il n'y a pas d'électricité, parce que je ne cherche pas ma mort ». Pour Mlle. Chantal : << ceux qui habitent ces quartiers ne sont pas des êtres humains ». De ce qui précède, nous pouvons affirmer que le manque d'électricité peut favoriser la précarité et la pauvreté à son tour peut occasionner la pénurie d'électricité.

3-Pauvreté et fraude sur l'électricité

L'enquête révèle que ces populations vivent en général dans des conditions difficiles en ce qui concerne leur situation économique et financière. Pour avoir de l'électricité, elles fraudent en majorité en la matière. Nous avons constaté que pour certaines cours communes où il existe un seul compteur d'électricité, c'est que ce compteur alimente plusieurs maisons, ce qui est une fraude pour la CIE. Un enquêté précise : « Mon père dit qu'il n'a pas d'argent pour s'abonner à la CIE ». Le prix d'un branchement est très cher. D'autres s'alimentent au détail chez des revendeurs clandestins. Ainsi selon T. Yacouba : « La CIE a détruit le câble de celui qui nous vend de l'électricité parce que celui-ci n'a pas de compteur, mais volait l'électricité a partir d'un piquage direct du poteau électrique ». Enfin certaines personnes sabotent les installations de la CIE nuitamment pour se procurer le courant

Selon S Adama : On est obligé quelques fois, s'il y a des câbles d'électricité quelque part d'aller les brancher la nuit a nos files pour avoir de l'électricité ». Ainsi, la précarité économique dans laquelle vivent certaines populations les conduisent à frauder.

IV-DISCUSSION DES RESULTATS

Au regard des résultats de cette recherche, nous constatons que la pauvreté des populations peut constituer une motivation ou pression qui est un agissement qui fait désordre à la CIE, c'est-à-dire la fraude. Lorsqu'on a des difficultés et qu'on veut avoir de l'électricité chez soi, des individus pensent directement aux revendeurs de courant dans les quartiers. Or, pour avoir du courant à domicile, il faut s'adresser à la CIE pour s'abonner. C'est toute la différence qui existe entre un homme qui vit des difficultés et un homme normal. Comme l'a souligné Tohouli (2010), la pauvreté constitue un obstacle à l'accès à l'électricité. Or pour charrier (2021)

l'électricité est indispensable à la vie, alors que l'approvisionnement en électricité est problématique dans le district d'Abidjan, affirme CIE 2021). Lia (2019) montre que la desserte en énergie est déficitaire dans les quartiers défavorisés, alors que dans certains quartiers huppés, le courant électrique est suffisant et de bonne qualité. L'enquête confirme ainsi les résultats de l'étude. A travers l'étude, il a été également démontré que la majorité des personnes vivent dans des conditions de vie de précarité sans précédent. En effet, ces couches sociales dépendent économiquement et financièrement des bailleurs de fonds et des branchements sociaux (branchement peu couteux) pour se procurer cette électricité si primordiale et précieuse à la vie, affirme Tohouli (2010). Cela montre le degré de misère de ces populations et la dépendance de l'aide extérieure. Mieux, il existe un écart net entre la façon dont on alimente, approvisionne des quartiers huppés en électricité et les quartiers précaires. L'auteur montre que plusieurs éléments psychologiques seront forcément à l'origine de l'accomplissement de l'acte intentionnel. Cela n'étant pas sans conséquences sur l'entreprise. M'Bra (2019) affirme qu'il existe un trafic illicite sur les compteurs de la CIE. En effet, la majorité de ces populations accusent en général la CIE d'être à la base de leur souffrance, mais elle montre plutôt que c'est bien entendu l'Etat qui est responsable de leur situation. Pour Charrier (2021), l'accès à l'électricité n'est pas un privilège, c'est un droit. Sur le terrain l'accès à ce courant est une difficulté que vivent les populations. C'est pourquoi **Roche (2020)** se demande si l'accès à cette électricité pour tous n'est pas une utopie ? Même si **Fougères (2004)** voudrait l'électricité partout, pour tous, il faudrait émerger de la grande pauvreté comme le souhaite Frauenfeld (1989). Les résultats de cette recherche confirment l'orientation des écrits antérieurs sur la question.

BIBLIOGRAPHIE

ANGOFL. J, (2022). L'accès à l'électricité... pour lutter contre la fraude, la Source. N 72 de 12, pp 4-5

AUGSBURGER, B (2023). La lutte contre la criminalité économique, conférence prononcée à Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale.

BILE, J.P(2019). Rapport contrôle DAES, SODECI- PLATEAU.

BONFANTI, G (2010) Les facteurs humains réduisent le taux d'agression et de fraude. UITP, Italie.

BULL, S (2019). La détection de la fraude : un savoir spécifique. PUF

CHARRIER, B. (2021). L'accès à l'électricité n'est pas un privilège, c'est un droit, Revue Pour, N°185, pp.49-53

REVUE SCIENTIFIQUE
SOCIÉTÉS, ÉDUCATION, SANTÉ ET PATHOLOGIES SOCIALES
ISSN (L) : 3006-3779 / ISSN (P) : 3079-3327

COUTELLIER, A. BASSO, C. (2021), De l'électricité à tout prix, Revue les données de l'environnement, N°90, pp.1-4

COULIBALY, Z.O(2019) licenciement abusif des agents de la CIE-SODECI, Notre Voie, n°3348 du 13/04, p12

CRITON, C. (2009). Précarité et VIH, in Sida sciences (l'actualité scientifique sur L'infection à VIH), Paris: CNRS

DICTIONNAIRE, (2005), Le Grand Robert de la langue française, version 2 CD- ROM

DUPUIS, F (2019). L'accès à l'électricité : un droit inaliénable confronté à la question du financement. IPRIS

EL HADJI, M.S.C (2019). La vente illicite des médicaments au marché parallèle de" Keur Serign Bi", mémoire de Maitrise, Faculté des Sciences Humaines, Département de Sociologie, Université Cheikh Antar Diop de Dakar (UCAD)

FOURGERES, D. (2004), De l'eau partout pour tous. La naissance du service d'eau universel à Montréal au milieu du XIX siècle, Revue Flux Noisy-le-Grand, N°55

GAPYISI, E. (1989), Le défi urbain en Afrique, Paris: l'Harmattan

GAULLE-Anthoniz, G., BESSON, L. (1998). L'engagement : droit au logement ou droit à la vie, Paris: Seuil.

HERISCHEN, D., RUWAIDA, M. S., BLACKBURN, R., (2002). Répondre au défi urbain. Population Reports. Série M, N° 16, infos Project. Maryland, USA.

HUGON, P. (2020). L'eau est-elle un bien privé ou public, Revue sciences de société, N°64, pp. 19-34

JUDE, S (2021). Lutte contre la fraude et respect de vie privée. Conséquence de la fiscalisation de redevance audiovisuelle, Revue Française des finances Publiques PP 233-**258**

KOMBASSE, A. (2019), L'accès à l'eau potable et les risques diarrhéiques dans les zones irrégulières de Ouagadougou. Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou

KOUADIO, G. (2019). Rapport contrôle DAES, SODECI- CIE YOPOUGON

KOUADIO, W. (2006). Etude du phénomène de la fraude dans la commercialisation des produits Oléagineux: le cas de Palm-CI, mémoire de DEA, UFR Criminologie, Université Cocody, Abidjan

KOUAM, K.G.R. (2004), Contribution à l'étude de la vulnérabilité des nappes superficielles en zone urbaine tropicale: cas du bassin versant de Mingoa-Yaoundé. Mémoire de DEA, Sciences de la terre, Université- Yaoundé LAURENT, A. (1987). L'individu et ses ennemis. Paris:, **Pluriel.**

LOCHAK, D. (2002). Les droits de l'homme. Paris: La Découverte

LIA, J.S., (2019), Déficit en eau potable, Notre Voie, Nº 3368, des 29 et 30/08, 14

MANCERON, G., REBERRIOUX, M. (2004). Droits de l'homme, Combats du siècle, Paris: Seuil / BDIE

M'BRA, K. (2019). Trafic illicite d'eau sur les compteurs, Soir Info, N° 3413, du 13/01/, 15

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, (2008), Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Abidjan, MPD

MOTCHO, K, H. (1991), Cadre de vie et système de santé à Niamey. Thèse de Doctorat, Université Michel de Montaigne de Bordeaux III.

PNUD, (2019). Conférence Internationale sur la population et le développement, New York: Edition CIDP

PNUD (2022). Diagnostic et plan d'amélioration des quartiers précaires des 13 communes du District d'Abidjan. Rapport diagnostic du District d'Abidjan : Abidjan, Edition CIPD

RAPPORT-BILAN, (2005). Rapport-bilan, Ministère de l'Economie et des Finances. (2005) Rapport-bilan, n° 213. Abidjan : MEF.

ROCHE, P.A., (2020), Accès à l'eau pour tous; une utopie ? Revue sciences humaines, hors-série, N°49

ROGER, D. (2007). La contrebande du Tabac, France: Edition Ouest-France

ROLAND, V. (2002), Eau, environnement et santé. Paris, Tec et Doc, pp.43-70

ROSENFELD, J.M. (1989). Emerger de la grande pauvreté, Paris: Quart Monde.

SATTERTHWAITE, D., (1996). Les villes sales. Vivre autrement, N°4, dossier : Environnement.

CIE. (2019), La problématique de l'électricité en Côte d'Ivoire, La cie, N°79, de 10

TAMO, T, T., NTAMACK, D. (2002). Impact de l'assainissement autonomie sur les ressources en eau dans les quartiers spontanés des grandes villes du Cameroun. LABO aménagement urbain, ENSP Yaoundé

TOHOULI, G.D, (2010), La fraude sur l'eau distribuée par la SODECI à Abidjan. Thèse de Doctorat (non publiée) UFR Criminologie, Université de Cocody-Abidjan.

YOUNSA, H. H. (2011). L'accès à l'eau potable et assainissement dans les quartiers précaires de Niamey ; cas de Pays-Bas. Mémoire de Maîtrise, Université Abdou Moumouni de Niamey.

WRESINSKI, J. (1998). Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des droits de l'homme, Paris: Quart mode.